



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 70542

Texte de la question

M. Élie Aboud alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur une détection de nouveaux cas de grippes aviaires sur un élevage aux Pays Bas. Les autorités hollandaises sont venues récemment détecter ce virus dans une exploitation d'environ 43 000 volailles dans l'ouest du pays. Par précaution, l'élevage a été tué et le terrain désinfecté. Dans une lettre au Parlement hollandais, le ministère des affaires économiques est venu assurer qu'il s'agissait d'une variante de type H5 en précisant qu'ils ne savaient pas encore s'il s'agissait d'un cas peu ou hautement pathogène. Ce virus appartient à la souche H5N8, jusque-là limitée à l'Asie. Il a été détecté pour la première fois début novembre dans un élevage de dindes en Allemagne, puis s'est étendu dans le nord de l'Angleterre. La transmission-diffusion du virus semble essentiellement due au commerce des volailles, mais les oiseaux sauvages joueraient un rôle potentiellement important si le virus mutait en restant contagieux chez l'oiseau et en le devenant chez l'homme. De 1997 à 2005, le H5N1, variante proche de ce dernier, avait provoqué des dégâts considérables chez ces animaux, faisant perdre aux éleveurs une très forte partie de leurs rendements. Au vu du mode de transmission, une arrivée prochaine en France ne semble pas à exclure. C'est pourquoi il lui demande de lui faire part des précautions qu'il envisagerait de mettre en œuvre en la matière.

Texte de la réponse

L'épidémie de grippe aviaire du virus A(H5N8) est actuellement en cours en Europe du Nord. Le risque d'introduction du virus en France implique la mise en œuvre de mesures de gestion adéquates et proportionnées. L'influenza aviaire (ou grippe aviaire) est une maladie avant tout animale, infectieuse, très contagieuse, causée par des virus Influenza de type A, qui peuvent infecter de très nombreuses espèces d'oiseaux domestiques et sauvages. Quelques sous-types de virus de l'influenza aviaire, principalement le virus H5N1 hautement pathogène présent en Asie, peuvent, en de rares occasions, causer des maladies graves voire mortelles chez l'homme. La transmission se produit lors de contacts très étroits avec des oiseaux infectés, leurs déjections ou leurs cadavres. Le 4 novembre 2014, un foyer d'infection par le virus influenza aviaire de type A(H5N8) a été rapporté dans un élevage de dindes en Allemagne. D'autres foyers ont ensuite rapporté des cas d'infection par ce même virus aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Le virus identifié est un virus hautement pathogène de grippe aviaire A(H5N8), ce qui signifie qu'il est très susceptible de provoquer une morbidité et une mortalité chez les volailles. C'est la première fois que cette souche de grippe aviaire est détectée en Europe, bien que des flambées épidémiques continuent à se déclarer chez des oiseaux sauvages et des volailles en Asie. Selon l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) du 21 novembre 2014, le risque d'introduction d'un virus de type A(H5N8) est au minimum « modéré » sur l'ensemble de la France métropolitaine. A ce jour, aucun cas humain d'infection par un virus de type A(H5N8) n'a été rapporté dans le monde, alors que compte tenu du nombre de foyers en Asie, de nombreuses personnes ont été très probablement exposées (avec ou sans protection). L'ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control) a réalisé une analyse de risque le 13 novembre 2014 qui conclut à un risque extrêmement faible de transmission à l'homme dans l'Union européenne. Des mesures sont mises en place en

France au niveau des élevages qui incluent la protection des éleveurs. La surveillance nationale de cas humains est placée sous la responsabilité de l'institut de veille sanitaire. Il existe une conduite à tenir en présence d'un foyer d'influenza aviaire en élevage ou d'une suspicion sur le territoire national, décrivant différents niveaux de gestion (sans cas humain ; avec cas humain ; avec transmission interhumaine). Ces documents sont disponibles sur le site du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70542

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9975

Réponse publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1329